

Année 2011

La Salle et Chapelle-Aubry

Numéro 297

JUILLET

L'Éch'Aubryen



KERMESSE



**des écoles
du 19 juin**

INFORMATIONS MUNICIPALES :

Conseil Municipal
Du mardi 12 juillet 2011

Prochaine séance
le mardi 13 septembre 2011 à 20 H 30

Ordre du jour



1. Transfert de compétence de la communauté de communes vers les communes.

Le conseil communautaire a lancé une procédure de modifications de ses statuts le 5 juillet 2011 pour que les communes reprennent la compétence de voirie dite urbaine quant à son entretien et à ses aménagements (toutes les voies de nos 2 bourgs à l'exception de la bande de roulement des routes départementales qui les traversent).

Restent désormais d'intérêt communautaire toutes les voies rurales de desserte (vers les écarts) et de liaison (entre 2 voies du territoire communal ou une voie communale reliée à une autre d'une commune limitrophe) et le balayage des bourgs.

2. Convention de maîtrise d'ouvrage pour les plantations de haies bocagères.

La maîtrise d'ouvrage pour les plantations de haies bocagères était jusqu'à maintenant portée par le Syndicat de Pays : ce dernier a décidé de ne plus intervenir dans ces opérations.

Il est proposé que les communes procèdent à une délégation de maîtrise d'ouvrage à la communauté de communes. Cette solution permettrait de maintenir le concours financier du Département qui n'aurait, de surcroît, qu'un seul interlocuteur.

Cette proposition de délégation est acceptée par le Conseil et sera officialisée par une convention entre communes et communauté de communes. Les plantations de haies bocagères peuvent concerner aussi bien les collectivités que les particuliers.



3. Structure des « Restos du Cœur ».

L'association des « Restos du Cœur » utilise un bâtiment vétuste mis à disposition par la commune de Montrevault. La communauté de communes propose d'acheter un bungalow financé par les collectivités bénéficiaires.

Le conseil émet les souhaits :

- de se rapprocher d'une participation de 0,30 €/an/habitant et d'inclure partiellement les communautés de Beaupréau et de St Florent-le-Vieil, d'utiliser ce bâtiment à d'autres fonctions pendant le reste de l'année où il ne sera pas occupé.

4. Avis du conseil municipal sur le projet de schéma départemental de l'intercommunalité.

Le conseil émet des avis favorables avec réserve :

- sur le projet de dissolution du syndicat intercommunal de la maison de retraite de St Pierre-Montmart : elle ne devra intervenir que lorsque la nouvelle structure porteuse sera mise en place.

- sur la prise de compétence « assainissement collectif ». Un délai suffisant doit être accordé pour préparer ce transfert.

des avis défavorables :

- sur l'éventuel retrait de la commune de Bégrolles-en-Mauges de la communauté de Centre-Mauges,

- sur la création d'un syndicat mixte compétent correspondant au périmètre du SAGE. Il se prononce pour l'inclusion au syndicat du bassin de l'Èvre des bassins de la Thau et du St Denis.

5. Décision modificative n° 2 du budget communal.

Un montant de 3500 € est inscrit en investissement (dépenses et recettes).

Cette somme servira à provisionner diverses opérations de voirie.

6. Convention de location du garage du 2 rue Albérici.

Le conseil fixe à 135 €/trimestre la location de ce garage dont elle est propriétaire.



7. Questions diverses :

Voirie : Les revêtements de voirie, prévus au programme 2011, seront réalisés à partir du 15 août.

Bâtiments : Un diagnostic chauffage du bâtiment des Minières, demandé au SIEM, est en cours de réalisation. Il concerne l'éventuel remplacement de la chaudière et l'isolation des vestiaires.

Assainissement des Minières : Le complexe des Minières n'est pas aux normes quant à l'assainissement de ses eaux usées. Une étude a été demandée à M. Gaudin du conseil général de Maine et Loire. Il a présenté un document comportant 4 propositions. Dans un premier temps, un relevé topographique s'avère nécessaire pour orienter le choix.

Seconde tranche du lotissement des Gourdoires : Une première étude a été réalisée par le cabinet Chauveau-Roussel aboutissant à la présentation d'une esquisse. Par ailleurs, des contacts ont été pris avec les différents propriétaires des terrains.

Arrêt du car scolaire, Allée de la Chesnaie : Un panneau de signalisation sera posé pour avertir de l'arrêt momentané du car aux heures d'entrées et de sorties des classes.

Cantine et Périscolaire : Au 3^{ème} trimestre, de 25 à 30 enfants se sont retrouvés à la périscolaire le matin et environ 25, le soir. Pour la prochaine année 2011/2012, les tarifs seront reconduits.

Une personne a été recrutée à raison d'une heure et demie par jour.

La cantine, quant à elle, a accueilli de 80 à 100 pensionnaires chaque jour de ce dernier trimestre.

Journées du Patrimoine du 17 et 18 septembre : Dans le cadre de ces journées consacrées, cette année, à l'art du vitrail, des animations et visites seront organisées par l'office de tourisme le canton de Montrevault. Un maître verrier présentera son métier et des visites se dérouleront dans les églises de Montrevault, de St Rémy, de Liberge à Chaudron et de la Chapelle-Aubry.

Dans celle de la Chapelle-Aubry, les vitraux ont fait l'objet d'une inscription au titre des monuments historiques en 2010. Ils seront commentés dans l'après-midi du 18 septembre, à partir de 14 h 30.



Une plaquette illustrée des vitraux sera remise gratuitement aux visiteurs.

La réserver toutefois au 02 41 75 11 58, dès maintenant, pour l'impression.

Vous retrouverez dans ce commentaire des vitraux, des informations détaillées sur la paroisse (ses 14 Poilus morts pour la France en 1914-1918, l'épopée de ses Zouaves Pontificaux de 1860 à 1870, les Volontaires de l'Ouest de la guerre franco-prussienne de 1870-1871) et de belles pages de l'histoire de l'Église.

SMAEP (Adduction en Eau Potable) : Le rapport sur l'eau a été présenté lors du dernier comité syndical du SMAEP. Le rattachement de plusieurs communes à la CAC de Cholet pose problème notamment en terme de budget. Jusqu'à ce jour, le SMAEP dessert 78 communes. La construction d'un château d'eau est en prévision sur la commune de Chanzeaux pour desservir les communes environnantes.

Enquête de la Chambre d'Agriculture : Suite aux sécheresses successives de ces dernières années, la Chambre d'Agriculture mène une enquête, dans le secteur des Mauges, visant à étudier les besoins et les possibilités de mise en réserve de l'eau hivernale.

Maison de retraite de Chaudron en Mauges : Il n'y aura que 10 places d'accueil de jour, au lieu des 12 prévues, pour l'accueil des personnes touchées par la maladie d'Alzheimer. Le financement prévu de l'ARS (Agence Régionale de la Santé) ne s'est pas entièrement concrétisé.

INFORMATIONS INTERCOMMUNALES.

**École de musique intercommunale Centre Culturel Cantonal
rue Julien Rousseau 49110 MONTREVAULT**



La musique est un langage universel avec un mélange de toute génération confondue. Il n'y a pas d'âge pour apprendre, l'objectif est de s'épanouir et de trouver son bonheur dans la matière que l'on a choisie mais avant tout c'est de prendre plaisir et surtout que cela reste un plaisir.

Cette école connaît le succès grâce aux membres du bureau qui s'investissent beaucoup, mais aussi grâce à l'engagement et au soutien de la Communauté de Communes qui est à notre écoute concernant le développement de la culture sur notre territoire.

Afin de préparer la rentrée 2011-2012, des permanences pour les inscriptions et ré-inscriptions se tiendront :

**le mercredi 31 août de 10 h à 12 h 30 et de 16 h à 19 h 30
les jeudi 1^{er} septembre et vendredi 2 septembre de 16 h à 19 h 30**

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter :

Patrick VERGONDY (Directeur Pédagogique)

Tél : 02-41-30-37-19 - E-Mail : ecoledemusiquemontrevault@sfr.fr

AVIS DE LA MAIRIE :

ÉTAT CIVIL :

Naissance :

Siméo DAUDIN 4 rue du Clos du Giron le 24 juin 2011

Athénaïs VIEAU 5 Allée des Boutons d'Or le 28 juin 2011



RECENSEMENT DU SERVICE NATIONAL :

Les filles et les garçons nés au mois de **juillet 1995** doivent venir se faire recenser à la mairie, sur présentation du livret de famille, avant le **30 juillet 2011**, et ceux nés au mois d'**août 1995** avant le **31 août 2011**.



OBJETS TROUVÉS :

Une paire de lunette de vue.
Une veste de sport enfant.

A réclamer en Mairie.

BALAYAGE DES BOURGS :

Les prochains passages de la balayeuse sont les lundis **25 juillet** et **22 août** dans la journée.

Pensez à ranger vos véhicules.



TRI SÉLECTIF :

Les prochaines collectes sélectives en agglomération, **seront les jeudi 4 août, vendredi 19 août et jeudi 1^{er} septembre**. (semaines impaires).

Pensez à sortir vos sacs la veille au soir.

ATTENTION : En raison de jours fériés dans la semaine, le tri sélectif dans les **bourgs** et les collectes dans les **écarts** sont repoussés au **vendredi 19 août** au lieu du jeudi 18 août.

RAPPEL

COLLECTE dans les ÉCARTS

À partir du **jeudi 23 juin (et tous les quinze jours, semaines impaires)**, les **ordures ménagères résiduelles** (bac noir) ainsi que les **emballages ménagers recyclables** (bac jaune) **seront collectés dans les écarts**.

Il faudra donc présenter, la veille au soir, les 2 bacs aux emplacements marqués. Ils seront vidés l'un après l'autre dans une benne équipée de 2 compartiments.

Les PRJM (Papiers, Revues, Journaux, Magazines) seront toujours à déposer dans les colonnes bleues.

L'ensemble des colonnes de tri emballages ménagers présentes sur la commune et dans les déchèteries vont être retirées.

INFIRMIERS :

Alexandre SMILOVSKI, Evelyne TELLO-ROBICHON, Christiane BOUYER et Emmanuelle FREMONDIÈRE.

Permanence au Centre Social de St Pierre-Montlimart, du lundi au samedi de 8 h à 9 h sans rendez-vous.



Arrêté du 15 juillet 2011 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Les intéressés disposent d'un délai de dix jours à compter de la date de publication au JO du 21 juillet pour prendre contact avec leur assureur. **Vous pouvez venir chercher l'arrêté en Mairie.**

Médecins et pharmacies de garde.

Pour connaître le **médecin de garde**, téléphoner au 02 41 33 16 33,
 - sur semaine, le soir à partir de 19 heures jusqu'à 8 h le matin,
 - au cours du week-end, du samedi-midi au lundi jusqu'à 8 h.
 Pour la pharmacie de garde, joindre le service au 3237.

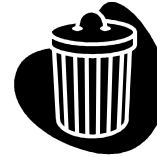


La déchèterie de Saint Pierre Montlimart est fermée jusqu'au samedi 30 juillet inclus.

COLLECTE de la FERRAILLE :

Déchèterie de St Pierre-Montlimart :

| | | |
|----------------------|---|--------------------------------|
| Mercredi 3 août | → | (14 h à 17 h 30) |
| Samedi 27 août | → | (9 h à 12 h et 14 h à 17 h 30) |
| Mercredi 7 septembre | → | (14 h à 17 h 30) |
| Samedi 24 septembre | → | (9 h à 12 h et 14 h à 17 h 30) |



Déchèterie de Beaupréau :

| | | |
|-----------------------|---|--------------------------------|
| Samedi 13 août | → | (9 h à 12 h et 14 h à 17 h 30) |
| Mercredi 24 août | → | (14 h à 17 h 30) |
| Samedi 1er septembre | → | (9 h à 12 h et 14 h à 17 h 30) |
| Mercredi 21 septembre | → | (14 h à 17 h 30) |

À compter du 1^{er} avril 2011, le dépôt des gros électroménagers (réfrigérateurs, gazinières, lave-vaisselle...) sera possible sur toutes les déchèteries du SIRDOMDI aux horaires d'ouverture, dans le conteneur dédié aux Déchets Électriques et Électroniques (D3E).

Cette collecte ne sera plus couplée à celle de la ferraille.

Chaque déchèterie est désormais équipée d'un conteneur pour le dépôt « au quotidien » des ferrailles de taille réduite.



PLAN CANICULE

Un registre nominatif est tenu en mairie. Il est donc fortement conseillé aux **personnes âgées ou handicapées, isolées**, de se faire connaître auprès de la mairie, en téléphonant, afin de pouvoir bénéficier en cas de fortes chaleurs prolongées, de visites et le cas échéant d'une prise en charge.

Toute personne, parent, voisin, professionnel, qui aurait connaissance d'une telle situation, peut la signaler directement à la mairie. Une attention particulière doit être portée aux personnes âgées ou handicapées, seules ou en couple, présentant des difficultés supplémentaires : mobilité réduite, repli sur soi, logement inadapté (peu accessible, mal isolé...).

SITUATION HYDROLOGIQUE du MAINE et LOIRE.



L'arrêté du 12 juillet 2011 classe le bassin de l'Èvre en interdiction :

Interdiction totale de prélèvements dans le cours d'eau, ses affluents, les nappes d'accompagnement ainsi que les plans d'eau durant le temps où ils sont alimentés par des cours d'eau.

INFORMATIONS DIVERSES :

SIRDOMDI

Foyers Témoins



Vous êtes un particulier et vous aimeriez réduire vos déchets : le **SIRDOMDI recherche des Foyers-Témoins !**

Le principe de l'opération :

- 1) Pesée des déchets du foyer pendant 1 mois.
- 2) Mise en place de 2 ou 3 gestes au choix parmi une dizaine de gestes pour réduire les déchets (faire du compostage, mettre un autocollant stop pub, boire l'eau du robinet,...) et pesée des déchets du foyer pendant 2 mois.
- 3) Mise en commun des résultats entre tous les Foyers Témoins

Les données mesurées avec votre aide permettront au SIRDOMDI d'améliorer ses actions (promotion du compostage, distribution de stop pub, etc.), de mesurer leurs impacts et de prévoir également de nouvelles actions. Une personne vivant seule ou un foyer de 2 personnes ou plus peut constituer un Foyer-témoin.

Une réunion d'information se déroulera à la Maison de Pays de Beaupréau :

Jeudi 8 septembre 2011 à 20 h

À l'issue de cette réunion, les foyers pourront choisir de devenir ou non Foyer Témoin.

Si vous souhaitez participer à cette réunion d'information, inscrivez-vous auprès du SIRDOMDI aux coordonnées suivantes:

Anouck THARREAU – Animatrice du Programme Local de Prévention des Déchets du SIRDOMDI

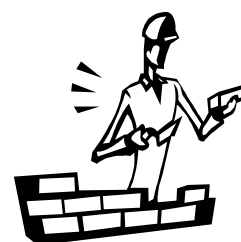


FEUX DE PLEIN AIR

Conformément à l'arrêté préfectoral du 07 juillet 2005, il est strictement interdit, en agglomération, d'allumer des feux de plein air ou foyer à l'air libre.

Hors agglomération, les feux sont interdits du 15 février au 30 avril et du 1^{er} juin au 15 octobre.

Ces dates peuvent être modifiées et les règles renforcées, par de nouveaux arrêtés.



QUELQUE RÈGLES POUR MIEUX VIVRE ENSEMBLE :

Concernant le bruit de voisinage, les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers en dehors de tout cadre professionnel ou à l'aide d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, pompes d'arrosage à moteur, tronçonneuses, perceuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que de :

8 h 30 à 12 h et 14 h à 19 h 30 les jours ouvrables

9 h à 12 h et 15 h à 19 h les samedis

10 h à 12 h les dimanches et jours fériés

(Arrêté préfectoral du 30 décembre 1999)

Déjections d'animaux

On déplore toujours des déjections d'animaux sur les trottoirs des bourgs, ce qui est inadmissible ! Que les propriétaires d'animaux « assument » les contraintes ...



VIE ASSOCIATIVE COMMUNALE :

PROCHAINES MANIFESTATIONS COMMUNALES :

MOIS de SEPTEMBRE

Samedi 17
Dimanche 18

SCALA, 9^{ème} randonnée nocturne
PATRIMOINE, Découverte des vitraux

Salle omnisports, 19 h 30
Église St Martin, 14 h 30

REPAS des AÎNÉS (Rappel) :

Le repas communal offert aux aînés de la commune nés en 1941 ou avant et à leur conjoint aura lieu le **samedi 1^{er} Octobre, salle Arcadie.**



CONGE D'ÉTÉ



« **Histoires de Mèches** » :
Le salon de coiffure sera fermé du mardi 2 au samedi 15 août inclus.

INVITATION du SECOURS CATHOLIQUE :

Le mardi 23 août, à partir de 14 h 30, sur l'aire de pique-nique de Bohardy de Montrevault, un après-midi « **Tissons des Liens** » est organisé.

Tous les âges s'y retrouveront dans l'amitié et la gaieté pour jouer, partager, goûter, chanter. Pour une randonnée, prévoir chaussures de marches.

Chacun peut y contribuer à sa façon en apportant jeux de société, gâteaux, sièges pliants, chants et sa bonne humeur.

Pour plus de renseignements (un co-voiturage sera organisé), vous pouvez contacter Andrée CHEPTOU au 02.41.30.17.76





Le Grand Baloche - SCALA du 2 juillet

Très grande soirée ce 2 juillet dernier avec la Scala sous les projecteurs du baloche :

- des kilos et des kilos de moules-frites, de saucisses, de litres de bière et des animations inédites avec d'énormes structures gonflables qui ont enchanté tous les enfants

- et la sono de Laurent qui nous a fait danser jusqu'au bout de la nuit...

Bref une somptueuse soirée entre amis. À l'année prochaine....

RANONNÉE NOCTURIALE

Bientôt elle sera là...le samedi 17 septembre avec plein de surprises sur un tout nouveau parcours complètement inédit...**RÉSERVEZ** vite vos places avec les **BULLETINS** disponibles dans les commerces locaux ou en **TÉLÉCHARGEANT** celui-ci sur le site de la **SCALA** : <http://scala.perso.libertysurf.fr>



TOUS A VOS AGENDAS !!

**SOIREE DES ECOLES
LE 8 OCTOBRE 2011**

ANIMATION COUNTRY

**LUNCH
DANSANT**

SONO

RESERVATION SUR CARTE
A LA RENTREE SCOLAIRE

Site internet communal :

Le contenu du site en gestation depuis plusieurs mois est en ligne. Vous pouvez le consulter. Il sera toujours à compléter et à actualiser.

Adresse du site : <http://www.salleetchapelleaubry.mairie49.fr>

Publication la Mairie : 11 place St Hilaire 49110 la Salle et Chapelle Aubry

Tél : 02.41.75.76.25 Fax : 02.41.75.75.99

NOUVELLE ADRESSE E.mail : mairie.la.salleetchapelleaubry@cc-montrevault.fr

HORAIRES D'OUVERTURE : *lundi, mardi, jeudi et vendredi : 13 h 30 à 17 h 30
Mercredi et samedi : 9 h à 12 h.*